

"SOIGNER MA FEMME VICTIME DE L'ALCOOLISME"

Par Profil supprimé Postée le 23/10/2009 21:01

que faire pour pouvoir soigner ma femme victime de l'alcoolisme ??

Mise en ligne le 26/10/2009

Bonjour,

Si votre femme souhaite s'engager dans une démarche de soin, elle peut prendre rendez-vous dans un centre de consultation ambulatoire en alcoologie (CCAA).

Les CCAA accueillent toute personne, entourée comme usager, en difficulté avec l'alcool. Ils proposent une prise en charge individualisée à la fois médicale et sociale, ainsi qu'un soutien psychologique et un suivi socio-éducatif. Cette prise en charge est confidentielle et gratuite si votre femme bénéficie d'une couverture sociale.

Vous trouverez les coordonnées des CCAA en consultant notre rubrique "Adresses utiles" (voir lien ci-dessous) : sélectionnez votre département et "Centre de cure ambulatoire en alcoologie" dans le menu "Type de structure".

Elle peut également trouver de l'aide auprès de groupes d'entraide. Ils accueillent, écoutent et accompagnent les personnes en difficulté avec l'alcool, et leur entourage, de la prise de décision d'arrêter jusqu'à l'abstinence.

Ces associations, composées de personnes bénévoles, fonctionnent sur le mode du parrainage et proposent des groupes de parole. Elles travaillent en réseau avec tous les acteurs de l'alcoologie afin de mieux répondre aux divers problèmes posés par l'alcoolisme.

Toutes ces démarches reposent sur la libre adhésion de votre femme aux soins. Si elle refuse l'aide de professionnels ou si elle ne reconnaît pas sa consommation d'alcool, nous vous invitons à appeler Drogues Info Service au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit à partir d'un poste fixe).

Vous pourrez être aidé dans la recherche de pistes permettant de dénouer la situation. Si vous préférez, vous pouvez prendre directement rendez-vous dans un CCAA pour être soutenu et conseillé en tant que conjoint.

Cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles
- rech=d

Autres liens :

- Les CCAA
- Les groupes d'entraide